



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2016**



SOMMAIRE – Exercice clos le 31 décembre 2016

I.	Rapport de gestion sur les comptes	3
II.	Comptes sociaux (Normes françaises)	19
III.	États financiers audités (Normes IFRS)	39
IV.	Rapport du commissaire aux comptes	61
V.	Honoraires du commissaire aux comptes	68
VI.	Attestation des responsables	70



Rapport de gestion sur les comptes
Exercice clos le 31 décembre 2016

EURO RESSOURCES S.A.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Au 31 décembre 2016, EURO Ressources S.A. ("EURO" ou la "Société"), au capital de 624.912,81 euros, ne contrôle aucune société. Conformément à la réglementation française, seuls les comptes sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires.

Cependant, compte tenu de la réglementation canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit à ce titre pour les besoins canadiens continuer à publier au Canada des comptes conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), la Société a donc établi des comptes IFRS qui feront partie du rapport financier annuel, mais qui ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires de la Société.

En 2016, les actions de la Société étaient cotées sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le symbole "EUR".

PRISES DE PARTICIPATION

EURO n'a pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

APERÇU D'EURO

EURO est une société française dont l'actif principal est la redevance versée par IAMGOLD Corporation (IAMGOLD) portant sur la production aurifère de la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »). La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD. EURO reçoit des paiements trimestriels versés par IAMGOLD au titre de cette redevance.

REDEVANCE ROSEBEL

La redevance Rosebel payée par IAMGOLD qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« *London PM fixing price* »). La redevance est calculée sur la base de 10% du cours de l'or supérieur à 300 dollars U.S. par once pour les minerais de roche tendre et transitionnels, et supérieur à 350 dollars U.S. par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2% de la production versée en nature au Gouvernement du Suriname.

Au 31 décembre 2016, Rosebel avait produit depuis son entrée en production 4,4 millions d'onces d'or, en vertu du contrat de redevances avec IAMGOLD, et il reste environ 2,6 millions d'onces d'or à extraire en vertu de ce contrat. Les réserves prouvées et probables de la mine Rosebel étaient estimées à 2,1 millions d'onces d'or au 31 décembre 2016.

Des informations supplémentaires sur le mode de calcul des réserves et ressources minérales peuvent être obtenues sur le site internet d'IAMGOLD dont l'adresse est www.iamgold.com.

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le présent rapport de gestion, arrêté au 11 avril 2017, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et à leurs annexes. Les comptes annuels sont exprimés en euros.

COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES COMPTES ANNUELS

Règles comptables

La Société ne détenant aucune participation au 31 décembre 2016 et ne devant pas en conséquence présenter à ses actionnaires des comptes établis selon les IFRS, les comptes annuels au 31 décembre 2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC n° 2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel le 15 octobre 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élevait à 31.013.311 euros (26.521.097 euros au 31 décembre 2015). Au 31 décembre 2016, les fonds propres étaient positifs de 29.826.120 euros contre des capitaux propres positifs de 26.299.077 euros au 31 décembre 2015.

Résultat

Les comptes annuels d'EURO font apparaître un bénéfice net de 16.025.299 euros en 2016 contre 14.068.668 euros en 2015.

Ce bénéfice net inclut un résultat financier positif de 257.573 euros en 2016 contre un résultat financier positif en 2015 de 984.537 euros. Cet écart de 726.964 euros s'explique principalement par la variation du taux de change (cours moyen de 1,1058 dollar U.S./€ en 2016 et 1,1136 dollar U.S./€ en 2015).

Comparaison des exercices 2016 et 2015

Selon le référentiel comptable français, EURO a enregistré des produits d'exploitation de 26.107.618 euros en 2016, en hausse de 14% par rapport aux 22.779.934 euros enregistrés en 2015. Ces produits proviennent essentiellement de la redevance de la mine Rosebel pour un montant de 25.731.815 euros en 2016 (2015 : 22.406.390 euros). Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique par l'appréciation du cours moyen de l'or de 1.249 dollars U.S. l'once en 2016, contre 1.162 dollars U.S. l'once en 2015 (2,6 millions d'euros), par l'augmentation de la production d'or à 311.808 onces en 2016, contre 301 813 onces d'or en 2015 (0,6 million d'euros), et, par la dépréciation de l'euro (0,1 million d'euros).

Les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements et dépréciations) se sont élevées à 756.024 euros en 2016, contre 1.208.409 euros en 2015. Cette baisse tient principalement à une diminution des charges administratives, des jetons de présence et des honoraires juridiques.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 585.137 euros en 2016, contre 454.613 euros en 2015, une augmentation qui s'explique principalement par une baisse des réserves aurifères à la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 8.998.731 euros, contre 8.017.280 euros en 2015. Cette augmentation en 2016 tient principalement à la hausse des produits de redevances par rapport à 2015.

LIQUIDITÉ ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2016, le montant des disponibilités s'élevait à 11.118.701 euros (31 décembre 2015 : 7.527.053 euros). EURO estime que sa capacité d'autofinancement est suffisante pour financer ses besoins opérationnels courants.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN 2016

Capitaux propres

Compte tenu du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui s'élevait à un bénéfice de 16.025.299 euros, les capitaux propres sociaux de la Société s'élevaient au 31 décembre 2016 à 29.826.120 euros.

Délégations

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, il est précisé qu'il n'y a pas de délégation octroyée au Conseil d'administration d'EURO dans le domaine des augmentations de capital qui serait actuellement en vigueur.

Franchissement de seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de dispositions spécifiques concernant les franchissements de seuils.

Toute personne physique ou morale est cependant soumise à l'application des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce et doit soumettre les informations requises lors du franchissement des seuils prévus à la loi. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil.

Évolution du capital

Au 31 décembre 2016, le capital social de la Société s'élevait à 624.912,81 euros, divisé en 62.491.281 actions toute de même catégorie d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Le capital est intégralement libéré.

Au 31 décembre 2016, IAMGOLD France S.A.S., filiale indirecte en propriété exclusive d'IAMGOLD, détenait un total de 56.058.191 actions ordinaires d'EURO, représentant 89,71% des actions ordinaires émises et en circulation d'EURO.

Au 31 décembre 2016, le nombre total de droits de vote, compte tenu des droits de vote double, dans la Société était de 62.818.589. En application de l'article 223-11, alinéa 2 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

En pourcentage du capital, la répartition du capital détenu était la suivante au 11 avril 2017 :

Actionnaires	En nombre d'actions	En % du capital arrondi
IAMGOLD France S.A.S.	56.058.191	89,71%
Public	6.433.090	10,29%
Total	62.491.281	100,00%

Il n'existe, à la connaissance de la Société, au 11 avril 2017, aucun actionnaire, autre qu'Iamgold France S.A.S. détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

Principales données boursières sur 3 ans

	2016	2015	2014
Nombre d'actions au 31 décembre	62.491.281	62.491.281	62.491.281
Cours le plus haut (€/action)	4,20	2,94	3,52
Cours le plus bas (€/action)	2,65	1,91	1,98
Dernier cours de l'exercice (€/action)	3,62	2,71	2,48
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliers d'euros)	226.218	169.351	154.978

Évolution du cours de bourse du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Mois	Plus haut (€ action)	Plus bas (€ action)	Volume (actions)
Janvier 2015	2,62	2,30	397.115
Février 2015	2,54	2,38	139.861
Mars 2015	2,49	2,23	186.258
Avril 2015	2,48	2,37	136.409
Mai 2015	2,55	2,29	127.016
Juin 2015	2,35	2,12	128.040
Juillet 2015	2,26	2,06	126.958
Août 2015	2,38	1,91	124.585
Septembre 2015	2,22	2,06	100.510
Octobre 2015	2,87	2,04	729.474
Novembre 2015	2,90	2,84	1.160.620
Décembre 2015	2,94	2,63	450.721
Janvier 2016	2,74	2,65	46.686
Février 2016	3,47	2,65	232.012
Mars 2016	4,00	3,37	541.485
Avril 2016	3,88	3,22	290.988
Mai 2016	3,55	3,08	101.475
Juin 2016	3,79	3,26	273.659
Juillet 2016	3,73	3,36	125.353
Août 2016	3,85	3,51	126.023
Septembre 2016	3,79	3,25	145.314
Octobre 2016	3,76	3,43	71.624
Novembre 2016	4,20	3,56	338.495
Décembre 2016	3,79	3,44	68.989

Ressources humaines

La Société n'a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

Rémunérations des administrateurs et des dirigeants versées par la Société

En 2016, chaque administrateur indépendant a perçu, à titre de jetons de présence, un montant brut annuel de 21.428 dollars U.S., un montant brut additionnel de 1.339 dollars U.S. pour chaque réunion à laquelle il a assisté, ainsi qu'un montant brut de 1.071 dollars U.S. pour chaque réunion d'un comité du Conseil d'administration à laquelle il a assisté. La charge totale au titre des rémunérations nettes des administrateurs de la Société s'élevait à 67.266 euros pour l'exercice 2016.

Aucun autre dirigeant, administrateur, directeur général ou directeur général délégué, n'a perçu de rémunération ou de jetons de présence versés par la Société au titre de l'année 2016.

Par ailleurs, la Société n'a pas pris d'engagements au bénéfice de ses administrateurs et dirigeants correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment des engagements de retraite et autres avantages viagers.

Rémunérations des administrateurs et des dirigeants versées par la société IAMGOLD

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, il est précisé que Monsieur Benjamin Little et Madame Line Lacroix ont perçu de la part de la société IAMGOLD contrôlant EURO, les rémunérations suivantes en 2016 (en dollars U.S.) :

Nom	Salaire	Attribution d'actions (1)	Options d'achat d'actions (2)	Primes	Contributions de l'employeur au régime de retraite	Autres (3)	Total
Benjamin Little Directeur général	271.500	110.633	82.235	120.667	13.421	4.999	603.455
Line Lacroix Directeur général délégué	110.401	-	-	25.445	8.832	7.359	152.037

¹ Représente la valeur des actions octroyées à la date de l'attribution des actions selon le régime de bonification en actions d'IAMGOLD.

² Représente la valeur des options d'achat d'actions attribuées selon le régime de bonification en actions d'IAMGOLD. Les options d'achat d'actions attribuées en 2016 ont été évaluées à une valeur comptable de 1,21 dollar U.S. par action selon la méthode d'évaluation Black-Scholes.

³ Inclue toutes les autres contributions versées par IAMGOLD selon le régime d'achat d'actions d'IAMGOLD et autres avantages indirects.

IAMGOLD n'a pas communiqué à la Société d'autres informations quant aux rémunérations qui seraient versées par IAMGOLD aux administrateurs et dirigeants de la Société en leur qualité de salariés d'IAMGOLD.

Redevance Rosebel – Réserves et ressources minérales

La redevance Rosebel fait l'objet de paiements qui doivent être effectués par IAMGOLD le propriétaire à 95% et opérateur de la mine d'or Rosebel au Suriname.

La production de la mine aurifère Rosebel sur l'année 2016 s'est élevée à 311.808 onces. Sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com. IAMGOLD a estimé une production d'or en 2017 de 311.000 à 321.000 onces.

Les réserves minérales de Rosebel ont été estimées au 31 décembre 2016 en utilisant un prix de l'or de 1.200 dollars U.S. l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2016 en utilisant un prix de l'or de 1.500 dollars U.S. l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

Sur la base des informations déclarées par IAMGOLD le 22 février 2017, les réserves et ressources minérales de la mine Rosebel s'établissaient comme suit au 31 décembre 2016:

	Tonnes	Teneur	Onces d'or contenues
	(000)	(g/t Au)	(000 onces)
Réserves			
Prouvées	53.047	1,0	1.751
Probables	9.357	1,1	327
Total	62.404	1,0	2.078
Ressources mesurées et indiquées			
Mesurées	129.262	1,0	4.026
Indiquées	60.768	1,0	1.999
Total	190.030	1,0	6.025
Ressources présumées			
Total des ressources présumées	22.307	0,9	633

Des informations complémentaires concernant le calcul des réserves et ressources minérales sont disponibles sur le site d'IAMGOLD dont l'adresse est www.iamgold.com.

Réserves minérales prouvées : Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrées par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction rentable au moment de la rédaction du rapport.

Réserves minérales probables : Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

Ressources minérales mesurées : Les ressources minérales mesurées représentent la partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillies à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs.

Ressources minérales indiquées : Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la norme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

Ressources minières présumées : Les ressources minières présumées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriés à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

Autres redevances

Redevance Saint-Elie

À la suite de la cession de la totalité du capital de la Société des Mines de Saint-Elie S.A.R.L. (« SMSE »), détentrice de la concession Saint-Elie et compte tenu des accords intervenus, la Société doit percevoir une redevance de 2,5% sur la totalité de la future production aurifère de Saint-Elie, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 2,5% sur les revenus additionnels au-delà de 350 dollars U.S. l'once d'or. Ces paiements sont plafonnés à 7.500.000 dollars U.S. Au titre de cette redevance, pour l'exercice 2016, la Société a comptabilisé des redevances s'élevant à 363.042 euros.

Redevance SMYD

À la suite de la cession de la totalité du capital de la Société minière Yaou Dorlin S.A.S. (« SMYD ») à Auplata S.A.S., détentrice de la concession SMYD et compte tenu des accords intervenus, la Société doit également percevoir une redevance payable par Auplata S.A.S. de 0,5% sur la totalité des revenus bruts des concessions SMYD. Au titre de cette redevance, pour l'exercice 2016, la Société a comptabilisé des redevances s'élevant à 12.761 euros.

Redevance Paul Isnard

Le 7 novembre 2013, la société Columbus Gold Corporation (« Columbus ») a exercé une option permettant la restructuration de la redevance sur les concessions Paul Isnard (« l'Option »), en contrepartie de trésorerie, d'actions de Columbus et d'une redevance sur la production nette d'affinage.

Cette redevance sur la production nette d'affinage future couvre les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie (« *net smelter return* ») établi à partir des produits des ventes d'onces d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'entente. Le pourcentage de cette redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (« RSE »)

Volet social

EURO n'a pas de salariés et n'est par conséquent pas concerné par la communication d'informations relatives à l'emploi, l'organisation du travail, les relations sociales, la santé et sécurité, la formation, l'égalité de traitement, la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Pour la même raison, EURO n'a pas conclu d'accords collectifs et la mention de leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, au sens de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, n'a donc pas d'objet.

Volet environnemental et impact territorial, économique et social

Dans le cadre d'une activité d'exploration ou d'exploitation minière en France, une réglementation particulière relative à la préservation de l'environnement doit être respectée. Cette réglementation est principalement dictée par le Code de l'Environnement et le Code Minier et placée sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de l'Office National des Forêts. La Société n'ayant pas à l'heure actuelle d'activité d'exploration ou d'exploitation, elle n'est pas soumise directement à cette réglementation. N'ayant aucune activité opérationnelle (industrielle ou minière), directe ou au travers de sous-traitants, ni de bureaux administratifs, et ne détenant aucune participation au titre de propriété dans une activité industrielle ou minière, la Société n'a pas de consommations (de matière premières, eau ou énergie) ni de rejets dans l'eau, l'air, le sol ou de déchets, et n'est ainsi pas concernée par la communication d'informations relatives à la politique générale en matière environnementale, la pollution, l'économie circulaire, le changement climatique, la protection de la biodiversité, l'impact territorial, économique et social de l'activité de la Société, les relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, la sous-traitance et fournisseurs, la loyauté des pratiques, au sens de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

IAMGOLD qui paie une redevance sur la production minière de la mine Rosebel, publie ou met à jour chaque année un rapport qui traite de ses politiques et cadres conceptuels en santé, sécurité et durabilité, notamment ses politiques environnementales, établies d'après les meilleures pratiques internationales de façon uniforme à tous ses sites. Ce rapport est disponible en version électronique sur le site internet d'IAMGOLD. IAMGOLD a une politique environnementale affichée en matière de gestion des résidus miniers, gestion de l'eau, de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de la biodiversité.

Volet sociétal

EURO maintient de bonnes relations avec les personnes et les organisations intéressées par ses activités. La Société s'assure d'obtenir et de communiquer l'information exacte relative à ses activités. Elle publie trimestriellement ses résultats financiers et toute information relative à ses activités sur son site internet et sur le site SEDAR (www.sedar.com). Pour toute demande de renseignement, les actionnaires peuvent s'adresser à la direction par courrier électronique ou par

téléphone tel qu'indiqué sur le site internet de la Société.

Étant donné le type d'activité de la Société, ses principaux fournisseurs sont liés à la prestation de services comptables, juridiques et de gestion, ainsi qu'aux coûts liés à la cotation et la gestion des titres. La Société mise sur la notoriété de ses fournisseurs permettant ainsi de limiter les risques et les enjeux sociétaux et environnementaux. Ses fournisseurs sont récurrents et seulement quelques nouveaux fournisseurs ont été sélectionnés au cours de l'exercice.

La Société a adopté un code écrit de bonne conduite professionnelle. Il est possible de se procurer ce code auprès de la Société en en faisant la demande. Le comité d'audit et de gouvernance interne, par l'entremise du directeur général, s'assure du respect du Code de bonne conduite professionnelle. Conformément aux dispositions du code de conduite de la Société et du Code de commerce, les administrateurs veillent à ce que tout administrateur qui a un intérêt important dans les propositions de transaction impliquant la Société dévoile cet intérêt avant l'examen de la question par les administrateurs et à ce qu'il s'abstienne de voter à cet égard, s'il y a lieu.

Le rapport sur la santé, la sécurité et la durabilité publié par IAMGOLD, fournit également des renseignements additionnels relatifs à la mine Rosebel (le rapport 2015 est disponible à l'adresse suivante : (<http://www.iamgold-hsreport.com/2015/index.php>)).

IAMGOLD dispose d'une stratégie et d'une politique en matière de droits de la personne à l'échelle mondiale, conçue en fonction des principes directeurs et principes volontaires de l'ONU. IAMGOLD se conforme aux normes nationales, notamment au programme Vers le développement minier durable de l'Association minière du Canada, et aux normes internationales comme ISO 14001. Au-delà des normes de l'industrie, IAMGOLD reconnaît sa responsabilité d'investir en recherche et développement pour trouver de nouvelles façons de concevoir ses mines et ses systèmes de gestion de façon à ce que la gouvernance environnementale soit la priorité absolue. C'est pourquoi IAMGOLD a investi dans des partenariats avec des universités et des instituts de recherche pour trouver des solutions environnementales. IAMGOLD adopte une approche partenariale en ce qui a trait à ses relations avec la communauté.

DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ SUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS

Pour 2017, il est estimé que la redevance Rosebel pourrait fournir à la Société des revenus avant impôts d'entre environ 25,8 millions d'euros et 26,7 millions d'euros en prenant un prix d'or moyen de 1.250 dollars U.S. par once et un taux de change de 1,0 euro pour 1,08 dollar U.S. La capacité d'autofinancement de la Société sera principalement affectée par le montant de l'impôt. La Société estime que sa capacité d'autofinancement sera suffisante pour financer ses besoins d'exploitation.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'établit de la manière suivante :

	€
Bénéfice net comptable de 2016	16.025.299,43
Auquel s'ajoute :	
Report à nouveau au 31 décembre 2016	12.955.314,48
Bénéfice distribuable au 31 décembre 2016	28.980.613,91

Il est proposé aux actionnaires :

- de distribuer aux actionnaires un dividende d'un montant global de 9.373.692,15 euros. En conséquence, le montant revenant à chacune des 62.491.281 actions composant le capital social à la date des présentes est fixé à un montant de 0,15 euro par action. La date de paiement sera le 15 juin 2017 et la date de détachement le 13 juin 2017. Cette distribution de dividende sera soumise à impôts (retenue à la source, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) ; et

- d'affecter le solde, soit 19.606.921.76 euros, au compte "report à nouveau".

Le montant de dividende proposé se traduirait par une distribution substantielle aux actionnaires et permettrait à la Société de conserver certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer l'activité de la Société sur le long terme.

La réserve légale est dotée en totalité.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate que le montant du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Montant par action brut	Abattement fiscal de 40% par action *
2013	0,19 €	0,08 €
2014	Acompte sur dividende de 0,14 €	0,06 €
2014	0,15 €	0,06 €
2015	0,20 €	0,08 €

* Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de dépenses et charges du type de celles visées au 4. de l'article 39 de ce même code sous le nom de « Dépenses somptuaires ». De même, il n'y pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Aucune nouvelle convention visée aux articles L. 225-38 et suivants n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Par ailleurs, les conventions antérieurement conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions sera soumis aux actionnaires.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant

DÉTENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Néant

DÉTENTION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Néant

PRÊT ENTRE ENTREPRISES

Au 31 décembre 2016, la Société n'avait pas conclu de prêts entre entreprises visés au 3bis de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

MANDAT DES ADMINISTRATEURS

À la date des présentes, le Conseil d'administration d'EURO compte huit administrateurs :

Nom et lieu de résidence	Occupation principale actuelle et au cours des cinq dernières années	Fonctions au sein de la Société ⁽³⁾	Actions détenues ou contrôlées directement ou indirectement
Carol T. Banducci Mississauga, Ontario, Canada	Première vice-présidente et chef de la direction financière d'IAMGOLD Corporation depuis 2007.	Administrateur depuis le 24 juin 2014	0
Ian L. Boxall ⁽²⁾ George Town, Grand Caïman, Iles Caïman	Avocat, Associé senior, Boxalls, (cabinet d'avocats dans les Iles Caïman) jusqu'à sa retraite en 2002.	Administrateur depuis le 15 avril 2005	0
Stephen Edward Crozier Toronto, Ontario, Canada	Vice-président, Affaires corporatives depuis 2016 ; auparavant Directeur Affaires corporatives d'IAMGOLD Corporation depuis 2011; Secrétaire (<i>Counsel</i>) de Barrick Gold Corporation depuis 2007	Administrateur depuis le 25 février 2015	0
Benjamin Little Toronto, Ontario, Canada	Vice-président principal, Affaires corporatives, Gens et Sécurité d'IAMGOLD Corporation depuis août 2009; auparavant, Director of Government and International Affairs chez Barrick Gold Corporation.	Administrateur et Directeur Général nommé à la suite de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013.	0
Phillip Marks Toronto, Ontario, Canada	Directeur adjoint des affaires juridiques d'IAMGOLD Corporation depuis mars 2011; auparavant Conseiller juridique principal d'IAMGOLD Corporation.	Administrateur depuis le 26 juin 2012	0
Affie A. Simanikas Toronto, Ontario, Canada	Vice-présidente, Finance des exploitations d'IAMGOLD Corporation depuis 2014; auparavant Vice-présidente, Finance et services communs, énergie directe.	Administrateur depuis le 4 août 2016	0
Ian Smith ⁽²⁾⁽³⁾ Vancouver, British Columbia, Canada	Directeur de Canada Coal Inc. depuis 2015; auparavant Président de Santa Fe Metals Corp. de 2013 à 2016 ; Président et Directeur Général de Santa Fe Metals Corp. de 2007 à 2013 ; Président et Directeur Général de Yellowhead Mining Inc. de 2010 à 2012 ; Président de Andreas Limited depuis 1998 et de Andreas Consulting Ltd. depuis 2007 (sociétés en consultation minière).	Administrateur depuis le 14 mars 2008	0
David H. Watkins ⁽²⁾⁽³⁾ Victoria, British Columbia, Canada	Président de Atna Resources Ltd depuis 2009; auparavant Président et Directeur Général de Atna Resources Ltd	Administrateur et Président du Conseil d'administration depuis le 6 octobre 2006	0

(1) La durée du mandat des administrateurs est d'un an, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes.

(2) Membre du comité d'audit et de gouvernance interne.

(3) Membre du comité des rémunérations.

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Suivant décision de Messieurs Stephen Edward Crozier et Ian L. Boxall de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat, il est proposé de prendre acte de l'échéance de leur mandat.

Il est demandé aux actionnaires de bien vouloir renouveler le mandat des autres administrateurs, à savoir Mesdames Carol T. Banducci et Affie A. Simanikas et Messieurs Benjamin Little, Phillip Marks, Ian Smith, et David H. Watkins pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Par ailleurs, afin de compléter l'effectif du Conseil d'administration, il est proposé de nommer, en tant qu'administrateur, Madame Susanne A. Hermans, pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il est précisé que Madame Hermans agira en tant qu'administrateur indépendant.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT SA EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET CONSTATATION DE L'ÉCHÉANCE DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT D'YVES NICOLAS

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit venant à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires, il est proposé aux actionnaires de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L. 823-1, alinéa 2 du Code de commerce dans sa rédaction issue de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite "Sapin 2", le commissaire aux comptes titulaire étant une personne morale, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'est plus requise. Il est proposé en conséquence aux actionnaires de prendre acte de l'échéance du mandat d'Yves Nicolas en qualité de commissaire aux comptes suppléant et de ne pas nommer un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS, EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ AUX RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

EURO est exposé à différents types de risques financiers :

1. Le risque de marché (principalement le risque de variation du cours de l'or et le risque de change);
2. Le risque de crédit;
3. Le risque de liquidité; et
4. Le recours à des estimations.

Le programme de gestion des risques d'EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

1. Risque de marché

1.1) Risque de variation du cours de l'or

La Société est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances de la mine Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre. Comme précisé ci-dessus sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com, IAMGOLD a estimé une production d'or d'entre 311.000 onces et 321.000 onces en 2017. En 2017, la redevance Rosebel devrait engendrer des revenus de la Société d'entre environ 25,8 millions d'euros et 26,7 millions d'euros (27,8 millions de dollars U.S. et 28,8 millions de dollars U.S.). Ces montants avant impôts sont basés sur un prix de 1.250 dollars U.S. par once et un taux de change de 1,0 euro pour 1,08 dollar U.S. L'incidence des variations des cours moyens sur les revenus annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 316.000 onces, serait d'environ 3,1 millions de dollars U.S. pour chaque variation de 100 dollars U.S. par once d'or.

1.2) Risque de change

Au niveau de ces comptes sociaux établis selon les normes françaises, la Société est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport au dollar américain. La Société facture ses redevances de la mine Rosebel et gère sa trésorerie principalement en dollars américains, tandis que la charge d'impôt est libellée en euros et représente ainsi le risque de change le plus important.

2. Risque de crédit

La Société est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir la redevance Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de crédit est minime.

3. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, la Société estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. La Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. La Société dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme.

4. Recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers, la direction est amenée à formuler des jugements, à faire des estimations et à retenir des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et des passifs éventuels publiés à la date des états financiers, et sur le montant des produits et des charges publiés durant la période considérée. Les estimations et les hypothèses sont constamment évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les événements futurs anticipés jugés raisonnables au vu des circonstances.

Les hypothèses sur l'avenir et les autres sources majeures d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière comportent un risque important de donner lieu à un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs durant l'exercice suivant. Les principaux jugements et sources d'incertitude relatives aux estimations susceptibles, selon la Société, d'avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans ses états financiers concernent principalement l'évaluation des immobilisations incorporelles et des titres immobilisés.

Les estimations relatives aux réserves et aux ressources minières sont incertaines et les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations pourraient devoir être révisées en raison des résultats issus des forages, des tests et de la production, ainsi que des variations significatives des cours des métaux et des charges opérationnelles postérieures à la date des estimations. Les immobilisations incorporelles peuvent être affectées par les estimations relatives aux réserves et aux ressources.

Les titres immobilisés sont comparés à la juste valeur au bilan. Les conditions de marché actuelles ont un impact sur la juste valeur de ces titres.

La détermination de l'existence d'une obligation actuelle à la fin de la période considérée à la lumière de tous les indices disponibles, dont l'opinion d'experts, fait appel au jugement.

ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE (SITUATION D'ENDETTEMENT)

Situation d'endettement	31 décembre 2016 €	31 décembre 2015 €
Total des dettes	1.187.190	222.020
Capitaux propres	29.826.120	26.299.077
Ratio (Dettes / Capitaux propres)	3,98%	0,84%
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	26.107.618	22.779.934
Ratio (Dettes / Chiffre d'affaires)	4,55%	0,97%
Actif circulant	18.655.775	13.578.425
Ratio (Dettes / Actif circulant)	6,36%	1,64%

(1) Compte tenu de l'activité de la Société, il convient de prendre en compte le chiffre d'affaires net ainsi que les "Autres Produits" correspondant aux redevances.

TABLEAU DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ÉCHÉANCE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société par date d'échéance est comme suit:

Dettes fournisseurs			
Exercices clos le	Factures non échues	Factures à 30 jours	Factures à 60 jours et plus
31 décembre 2015	0 €	Néant	Néant
31 décembre 2016	7.743 €	7.743 €	Néant

*
* *

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les actionnaires devront notamment approuver les comptes annuels, se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé, sur la distribution éventuelle d'un dividende, et donner quitus au Conseil d'administration, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, renouveler certains administrateurs et nommer un nouvel administrateur de la Société.

Le Conseil d'administration

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Ce tableau est annexé au présent rapport de gestion.

	2016	2015	2014	2013	2012
I. Capital en fin d'exercice					
-Capital social (€)	624.913	624.913	624.913	624.965	624.965
-Nombre d'actions existantes	62.491.281	62.491.281	62.491.281	62.496.461	62.496.461
-Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultat de l'exercice (€)					
-Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
-Résultat avant impôts, amortissements et provisions	25.609.167	22.556.062	24.578.754	33.837.161	40.234.660
-Impôt sur les sociétés	8.998.731	8.017.280	8.905.719	13.328.857	14.147.429
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	16.025.299	14.068.668	15.183.231	23.318.981	25.346.031
-Résultat distribué		12.498.256	18.122.471	11.873.343	22.498.725
III. Résultat par action (€/action)					
-Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,2658	0,2324	0,2508	0,3282	0,4174
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,2564	0,2251	0,2430	0,3731	0,4056
-Dividendes attribués à chaque action		0,2000	0,2900	0,1900	0,3600
IV. Personnel					
-Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
-Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	-	-	-	-	-

EURO RESSOURCES S.A.
RAPPORT JOINT AU RAPPORT DE GESTION
(POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
VISÉS À L'ARTICLE L. 225-37-2 DU CODE DE COMMERCE)

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au président du Conseil d'administration, aux directeurs généraux et aux directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2016.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération telle que visée aux articles L. 225-37-2 et R. 225-29-1 du Code de commerce, à l'exception de jetons de présence que ce dernier perçoit en sa qualité d'administrateur indépendant de la Société.

Le montant des jetons de présence attribué à chaque administrateur indépendant de la Société est déterminé sur la base des critères suivants :

- Un montant fixe annuel identique lequel s'élève à 21.428 dollars U.S. pour l'exercice en cours ;
- L'assiduité aux réunions du Conseil d'administration;
- L'assiduité aux réunions d'un comité du Conseil d'administration.

Par ailleurs, chaque administrateur indépendant peut se voir attribuer des jetons de présence supplémentaires pour sa participation à des comités *ad hoc* qui pourraient être constitués pour les besoins d'opérations particulières ainsi que pour son assiduité aux réunions de tels comités.

Les jetons de présence attribués aux administrateurs indépendants sont nécessaires pour que le Conseil bénéficie des compétences requises dans le cadre de ses travaux, étant précisé qu'il doit être veillé à ce que le montant versé soit limité pour que les administrateurs indépendants conservent cette qualité.

Le montant maximum de jetons de présence susceptible d'être versé au cours d'un exercice est de 200.000 euros conformément à ce qui a été décidé au titre de la seizième résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2008.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver ces critères de détermination et d'attribution des jetons de présence au Président du Conseil d'administration en raison de son mandat.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne perçoivent pas de rémunération telle que visée aux articles L. 225-37-2 et R. 225-29-1 du Code de commerce en raison de l'exercice de leur mandat social respectif dans la Société.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette politique de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour l'exercice de leur mandat.

Le Conseil d'administration



Comptes sociaux (Normes françaises)
Exercice clos le 31 décembre 2016

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

EURO RESSOURCES S.A.

23 rue du roule
75001 PARIS

Siret : 39091908200086



GVA EURAUDIT

Société anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Faits caractéristiques</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	15
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	16
<i>Identité des sociétés mères consolidant les comptes</i>	17

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Comptes annuels



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	15 340 634	7 229 217	8 111 417	8 696 554
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	4 246 118		4 246 118	4 246 118
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 586 752	7 229 217	12 357 535	12 942 672
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 522 283		7 522 283	5 335 316
Autres créances	14 792		14 792	716 056
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	11 118 701		11 118 701	7 527 053
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 655 775		18 655 775	13 578 425
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	38 242 527	7 229 217	31 013 311	26 521 097
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	624 913	624 913
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	158 097	158 097
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 496	62 496
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	12 955 314	11 384 903
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	16 025 299	14 068 668
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 826 120	26 299 077
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	29 955	
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 597	137 738
Dettes fiscales et sociales	1 053 185	66 673
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 455	17 608
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 187 190	222 020
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	31 013 311	26 521 097
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 187 190	222 020
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			26 107 618	22 779 934
Total produits d'exploitation (I)			26 107 618	22 779 934
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			299 350	698 692
Impôts, taxes et versements assimilés			360 579	331 121
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			585 137	454 613
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			96 095	178 596
Total charges d'exploitation (II)			1 341 160	1 663 022
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			24 766 458	21 116 912
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			39 417	15 424
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			218 156	969 113
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			257 573	984 537
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			257 573	984 537
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			25 024 030	22 101 449

Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		15 501
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		15 501
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-15 501
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	8 998 731	8 017 280
Total des produits (I+III+V+VII)	26 365 191	23 764 471
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 339 891	9 695 803
BENEFICE OU PERTE	16 025 299	14 068 668
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la Société : **EURO RESSOURCES S.A.** (ci-après "EURO" ou la "Société").

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 31.013.311 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 16.025.299 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28 février 2017 par le Conseil d'administration de la Société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC n°2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au J.O. le 15 octobre 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros (€).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

Concessions, brevets et licences :

Droits à redevances Rosebel :

Ces droits correspondent au 31 décembre 2016, aux droits à redevances relatifs à la mine Rosebel pour une valeur brute de 11.145.984 € et une valeur nette de 3.916.767 €.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminés en fonction du niveau de production convert par le contrat de redevance et sont amortis selon la méthode des unités de production sur la durée de vie économique de l'actif.

La redevance Rosebel payée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« London PM fixing price »). Au 31 décembre 2016, la mine Rosebel a produit 4,4 millions d'onces d'or, et il reste environ 2,6 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance. Les réserves prouvées et probables de la mine Rosebel au 1^{er} janvier 2017 étaient de 2,1 millions d'onces d'or (1^{er} janvier 2016 – 2,4 millions d'onces d'or). La redevance est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 USD par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 USD par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

La dotation aux amortissements de ces droits est égale au produit des quantités extraites de l'année par la valeur nette comptable des droits au 1er janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au plan comptable général, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Droits à redevances Paul Isnard :

D'une valeur brute et nette de 4.194.650 €, ces droits correspondent, en application de la convention d'option signée avec Columbus Gold Corp., au droit à redevance sur la production nette d'affinage couvrant les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêts entourant les concessions en Guyane Française.

Cette redevance est de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

Cet actif sera amorti à hauteur des quantités extraites de l'année et rapportées à 5 millions d'onces d'or correspondant au plafond des droits à redevance.

Règles et méthodes comptables

Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont des investissements en titres négociables de la société Columbus Gold Corp. Ces titres acquis par voie d'échange ont été comptabilisés initialement à leur valeur vénale qui correspond à la valeur de marché à la date de transaction, s'agissant de titres d'une société cotée.

À chaque date d'arrêté des comptes, après avoir comparé la juste valeur (cours moyen du dernier mois auxquels s'applique le dernier cours de change à la date d'arrêté) et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes ou des moins-values latentes. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations. Lorsque la juste valeur à la date d'arrêté des comptes est supérieure à la valeur nette comptable mais inférieure au coût (brut) d'entrée, il ne s'agit pas d'une plus-value mais d'une diminution d'une moins-value antérieurement constatée sous forme de dépréciation ; cette diminution doit être constatée sous forme de reprise de dépréciation.

Au 31 décembre 2016, la Société détenait 19.095.345 actions Columbus Gold Corp. (soit 13,4% du capital) pour une valeur comptable de 4.246.118 €. La Société n'a constaté aucun ajustement au cours de l'exercice 2016.

Dépréciation des actifs immobilisés

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur qui ramène la valeur d'une immobilisation à un montant inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Au 31 décembre 2016, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de fin de période est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au compte de résultats en différences de change.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Changement de méthodes

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de l'exercice.

Eléments relatifs aux transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours de l'exercice entre les parties liées au sens de l'article R123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes :

Les produits des redevances liées à la mine Rosebel au cours de 2016 étaient de 25.731.815 € contre 22.406.390 € en 2015. Au 31 décembre 2016, 7.420.283 € restaient à recevoir et étaient inclus dans les créances clients.

En 2016, la Société a comptabilisé des honoraires de soutien d'un montant total de 116.900€, en plus d'une déduction de 145.338 € afin d'ajuster les honoraires de 2015 en fonction des coûts réels encourus par IAMGOLD, pour un montant net créditeur de -28.438 €. Ces frais sont inclus dans les charges d'exploitation. Le montant à payer s'y rattachant au 31 décembre 2016 était de - 29.955 € et était inclus dans les dettes fournisseurs.

Rémunération des administrateurs de la Société :

En 2016, chaque administrateur indépendant a perçu un montant brut annuel de 21.428 USD, un montant brut additionnel de 1.339 USD pour chaque réunion à laquelle il a assisté, ainsi qu'un montant brut de 1.071 USD pour chaque réunion d'un comité du Conseil d'administration à laquelle il a assisté. La charge totale au titre des rémunérations nettes des administrateurs de la Société s'élevait à 66.000 € pour l'exercice 2016.

Les autres administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Distribution de dividendes et charge d'impôt sur la distribution

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 25 mai 2016 a approuvé un dividende d'un montant de 12.498.256 € (0,20 € par action ordinaire) qui a été payé aux actionnaires de la Société le 16 juin 2016.

La charge d'impôt sur les sociétés intègre la taxe additionnelle de 3% (374.948 €) appliquée au montant des dividendes qui ont été distribués au cours de l'exercice.

Evolution de la répartition du capital social

Un transfert de 2.317.427 actions d'EURO, d'IAMGOLD Corporation à sa filiale en propriété exclusive, IAMGOLD France S.A.S., est intervenu le 8 mars 2016 portant le nombre d'actions détenues par IAMGOLD France S.A.S à 56.058.191 actions sur un total de 62.491.281 actions. Au 31 décembre 2016, IAMGOLD France S.A.S détenait 89,71% du capital social d'EURO.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 340 634			15 340 634
Immobilisations incorporelles	15 340 634			15 340 634
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	4 246 118			4 246 118
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	4 246 118			4 246 118
ACTIF IMMOBILISE	19 586 752			19 586 752

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 644 080	585 137		7 229 217
Immobilisations incorporelles	6 644 080	585 137		7 229 217
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	6 644 080	585 137		7 229 217

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 537 074 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 522 283	7 522 283	
Autres	14 792	14 792	
Charges constatées d'avance			
Total	7 537 074	7 537 074	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
To invoice St Elie - accrual	90 000
To invoice Auplatat Yaou-Dorlin - a	12 000
Total	102 000

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 624 912,81 Euros décomposé en 62 491 281 titres d'une valeur nominale de 0,01 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 187 190 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	29 955	29 955		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 597	88 597		
Dettes fiscales et sociales	1 053 185	1 053 185		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	15 455	15 455		
Produits constatés d'avance				
Total	1 187 190	1 187 190		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FRANCE - FNP	79 413
FOURNISSEURS CANADIEN - FNP	1 441
PROV ORGANIC	8 139
ETAT TAXES A PAYER	6 607
Total	95 600

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2016	Affectation du résultat	Résultat 2016	Solde au 31/12/2016
Capital social	624 913			624 913
Primes d'émission	123 567			123 567
Bon de souscription	34 530			34 530
Réserve légale	62 496			62 496
Report à nouveau	11 384 903	1 570 411		12 955 314
Résultat	14 068 668	-14 068 668	16 025 299	16 025 299
TOTAL	26 299 077	-12 498 257	16 025 299	29 826 120

Notes sur le compte de résultat

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 81.500 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Ayant son siège social à
IAMGOLD CORPORATION	401 Bay Street, Suite 3200, PO Box153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4



États financiers audités (Normes IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Sommaire

Bilans	3
Comptes de résultat	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Tableaux de variation des capitaux propres	7
Notes aux états financiers	8 – 22

Bilans
(en milliers d'euros)

	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs non courants		€ 18 228	€ 15 307
Immobilisations incorporelles	6	10 412	10 860
Titres négociables	7	7 816	4 447
Actifs courants		18 656	13 578
Créances clients	8	7 522	5 335
Autres actifs courants		15	48
Créance d'impôt sur le résultat		-	668
Trésorerie	9	11 119	7 527
Total des actifs		€ 36 884	€ 28 885
Capitaux propres		€ 33 955	€ 27 796
Capital social	10.1	625	625
Primes d'émission	10.1	84	84
Autres réserves		17 318	14 553
Résultat net de l'exercice		15 928	12 534
Passifs non courants		1 742	867
Impôts différés	11.2	1 742	867
Passifs courants		1 187	222
Dettes fournisseurs et passifs courants	12	158	222
Impôt sur le résultat à payer		1 029	-
Total des passifs et des capitaux propres		€ 36 884	€ 28 885

Passifs éventuels (note 18)

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

Comptes de résultat

(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

	Notes	Exercice clos le	
		31 décembre 2016	2015
Produits	14	€ 26 107	€ 22 780
Charges opérationnelles	15	(425)	(898)
Dotation aux amortissements	6	(728)	(562)
Résultat opérationnel		24 954	21 320
Produits des placements		39	15
Pertes de change	2.3	(42)	(164)
Résultat financier net		(3)	(149)
Résultat avant impôt sur le résultat		24 951	21 171
Charge d'impôt sur le résultat	11.1	(9 023)	(8 637)
Résultat net		€ 15 928	€ 12 534
Résultat par action de base (€/action)	10.2	€ 0,255	€ 0,201
Résultat par action dilué (€/action)	10.2	€ 0,254	€ 0,201

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

États du résultat global
(en milliers d'euros)

	Note	Exercice clos le	
		2016	2015
Résultat net		€ 15 928	€ 12 534
Autres éléments du résultat global (perte)			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat			
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts	7	2 151	(1 226)
Écarts de conversion		579	2 614
Autres éléments du résultat global		2 730	1 388
Total du résultat global		€ 18 658	€ 13 922

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

Tableaux des flux de trésorerie
(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2016	2015
Activités opérationnelles			
Résultat net		€ 15 928	€ 12 534
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Dotation aux amortissements		728	562
Pertes de change		42	164
Charge d'impôt sur le résultat		9 023	8 637
Variation des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie	16	(1 975)	2 739
Trésorerie générée par les activités opérationnelles, avant impôts payés			
		23 746	24 636
Impôts payés		(7 634)	(9 053)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles			
		16 112	15 583
Activités de financement			
Dividende versé	10.3	(12 499)	(9 373)
Impact latent des variations de cours de devises sur la trésorerie			
		(21)	203
Augmentation de la trésorerie			
		3 592	6 413
Trésorerie au début de l'exercice		7 527	1 114
Trésorerie à la clôture de l'exercice			
		€ 11 119	€ 7 527

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

Tableaux de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2015	€ 625	€ 84	€ (609)	€ 7 765	€ 7 397	€ 12 534	€ 27 796
Affectation du résultat 2015	-	-	-	-	12 534	(12 534)	-
Solde au 31 décembre 2015 après affectation du résultat	625	84	(609)	7 765	19 931	-	27 796
Dividende (note 10.3)	-	-	-	-	(12 499)	-	(12 499)
Total du résultat global	-	-	2 151	579	-	15 928	18 329
Solde au 31 décembre 2016	€ 625	€ 84	€ 1 542	€ 8 344	€ 7 432	€ 15 928	€ 33 955

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2014	€ 625	€ 84	€ 617	€ 5 151	€ 3 698	€ 13 072	€ 23 247
Affectation du résultat 2014	-	-	-	-	13 072	(13 072)	-
Solde au 31 décembre 2014 après affectation du résultat	625	84	617	5 151	16 770	-	23 247
Dividende (note 10.3)	-	-	-	-	(9 373)	-	(9 373)
Total du résultat global	-	-	(1 226)	2 614	-	12 534	13 922
Solde au 31 décembre 2015	€ 625	€ 84	€ (609)	€ 7 765	€ 7 397	€ 12 534	€ 27 796

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

Notes aux états financiers

(Sauf indication contraire, les montants dans les notes sont en euros et ceux dans les tableaux en milliers d'euros.)

1) Informations générales

EURO Ressources S.A. (« EURO », ou la « Société ») est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine, dont le siège social est situé à Paris.

IAMGOLD France S.A.S., filiale indirecte en propriété exclusive d'IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), détenait approximativement 89,71 % des actions en circulation d'EURO au 31 décembre 2016.

EURO détient une redevance payable par IAMGOLD au titre de la production d'or de la mine Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »). La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD. EURO reçoit des paiements trimestriels versés par IAMGOLD au titre de cette redevance.

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Déclaration de conformité

Les états financiers d'EURO aux 31 décembre 2016 et 2015 et pour les exercices clos à ces dates ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En France, seul le référentiel comptable français est applicable pour l'établissement de comptes individuels de sociétés cotées.

Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les principales méthodes comptables retenues pour ces états financiers sont présentées dans la note 3 et ont été appliquées de façon systématique à tous les exercices présentés.

Ces états financiers ont été arrêtés le 28 février 2017 par le conseil d'administration.

2.2) Évaluation

Les états financiers pour les périodes closes les 31 décembre 2016 et 2015 ont été établis selon la convention du coût historique, exception faite des éléments évalués à la juste valeur, comme indiqué dans la note 13.

2.3) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers de la Société sont présentés en euros (« € » ou « EUR »).

La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain (« USD »). Elle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la Société. Le dollar américain est la devise dans laquelle sont libellées les principales transactions de la Société, comme les redevances et la trésorerie y afférente. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollar américain et en dollar canadien (CAD) dans ces états financiers.

Les transactions en monnaie étrangère (EUR et CAD) sont converties pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle (USD), calculée au cours du jour de la transaction. Les profits/pertes de change découlent de la réévaluation de comptes bancaires et autres comptes du bilan importants libellés en monnaies étrangères, ainsi que de la réévaluation et du paiement des dividendes et de l'impôt sur le résultat. Les profits et pertes de change sont rapportés en résultat. Les profits/pertes de change liés à l'impôt sur le résultat sont inclus dans la charge d'impôt sur le résultat.

Les états financiers en dollars américains sont ensuite convertis en euros comme suit :

- Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture de chacun des bilans ;
- Les produits et les charges de chaque transaction significative sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction concernée ; sinon, le cours moyen de la période est utilisé ;
- Lorsqu'un profit ou une perte sur un actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, l'écart de conversion est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ;
- Les transactions sur capitaux propres sont converties sur la base du cours de change à la date de la transaction ;
- Les ajustements de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « écarts de conversion ».

3) Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables ci-après ont été appliquées de façon systématique par la Société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers.

3.1) Instruments financiers

La Société comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers à la date à laquelle elle prend part aux dispositions contractuelles des instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou lorsque les flux de trésorerie expirent. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan. Voir la note 13 sur la détermination de la juste valeur.

Les instruments financiers non dérivés qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction attribuables. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont classés et évalués comme indiqué ci-après.

3.1.1) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments de capitaux propres négociables détenus par la Société sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date de la transaction, compte tenu des coûts de la transaction directement attribuables. Les variations postérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

3.1.2) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

La trésorerie est classée comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat et est évaluée à la juste valeur. Les profits ou pertes latents liés aux variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres produits dans le compte de résultat.

3.1.3) Coût amorti

Les créances clients sont classées et évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les créances clients et les autres créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout surplus de la valeur comptable au-dessus de la valeur recouvrable est comptabilisé en charge opérationnelle. Une perte de valeur comptabilisée durant une période précédente est testée pour une éventuelle reprise lorsque des

événements ou des circonstances indiquent que la perte de valeur peut être reprise. S'il a été déterminé que la perte de valeur peut être reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable à hauteur de la valeur comptable la plus élevée qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée durant la période précédente. Les pertes de valeur reprises sont comptabilisées en produits opérationnels.

3.1.4) Passifs financiers non dérivés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront à l'entreprise et si leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, des provisions pour dépréciation. Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent :

- le droit à redevance sur la mine Rosebel, et
- la redevance sur la production nette d'affinage relative aux concessions Paul Isnard.

La dotation aux amortissements est calculée sur la base d'une unité de production en appliquant à la valeur comptable du droit à redevance au 1^{er} janvier le ratio de la quantité d'or extrait durant l'année rapportée à la quantité résiduelle estimée d'or à extraire au 1^{er} janvier. Conformément aux normes IFRS, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine affectant la quantité résiduelle estimée de métal entraînera la révision prospective du plan d'amortissement du droit à redevance.

3.3) Dépréciation des immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Si tel est le cas, la Société procède à des tests de dépréciation. Si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée.

Le montant recouvrable est déterminé sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés de chaque immobilisation incorporelle, et est calculé en fonction de nombreuses hypothèses telles que les réserves prouvées et probables, la durée des plans des mines, les cours de l'or estimés, les cours de devises et les taux d'actualisation. Les hypothèses et estimations faites par la direction des flux de trésorerie futurs sont soumises à des risques et des incertitudes, notamment en cas de volatilité élevée du marché, et peuvent échapper partiellement ou totalement au contrôle de la Société. En conséquence, on ne peut raisonnablement exclure que des changements dus aux évolutions de la conjoncture économique affectent le caractère recouvrable des immobilisations incorporelles de la Société. Si les hypothèses utilisées par la Société pour effectuer des évaluations ne se concrétisent pas, ou si la juste valeur de ses immobilisations incorporelles accuse une baisse, une dépréciation peut devoir être comptabilisée durant les périodes futures, ce qui réduirait le résultat de la Société.

Une perte de valeur comptabilisée durant une période précédente est testée pour une éventuelle reprise lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la perte de valeur peut être reprise. S'il a été déterminé que la perte de valeur peut être reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable à hauteur de la valeur comptable la plus élevée qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée durant les périodes précédentes. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

3.4) Charge d'impôt exigible et d'impôts différés

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt exigible et les impôts différés. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée au compte de résultat, sauf si elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. EURO considère la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« CVAE ») comme une charge d'impôt sur le résultat.

Les actifs et passifs d'impôt exigible évalués pour la période en cours et les périodes précédentes correspondent aux montants qui devront, selon les anticipations, être payés à ou remboursés par l'administration fiscale. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer la charge d'impôt sont ceux promulgués ou quasiment promulgués à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs dans le bilan et leur valeur fiscale. Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporaires imposables, sauf s'ils résultent de la comptabilisation initiale d'un goodwill, d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et le report en avant des crédits d'impôts et pertes fiscales non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles et ce report en avant de crédits d'impôt et pertes fiscales non utilisés pourront être imputés, sera disponible, sauf lorsqu'ils résultent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été promulgués ou quasiment promulgués à la date de clôture et devraient s'appliquer à l'exercice durant lequel l'actif d'impôts différés devrait être réalisé ou le passif d'impôts différés réglé.

Un profit ou une perte de change surviendra lorsque les impôts sont libellés dans une monnaie locale différente de la monnaie fonctionnelle. Un actif ou passif d'impôts différés est comptabilisé au titre des différences entre la valeur comptable des actifs non monétaires et leur base fiscale sous-jacente, et converti dans la monnaie fonctionnelle à l'aide du taux de change en vigueur. La différence de conversion est comptabilisée dans la charge d'impôt sur le résultat dans le compte de résultat.

Il n'est pas certain que les taux d'imposition futurs seront identiques aux estimations actuelles. La modification des taux d'imposition augmente la volatilité du résultat de la Société.

3.5) Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les produits sont issus de la perception de redevances. Les redevances dépendent du volume de la production d'or et du cours de l'or tel que déterminé par le contrat de redevance correspondant conclu avec le propriétaire de la propriété. Ces redevances sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises.

3.6) Produits des placements

Les produits des placements incluent les produits d'intérêt sur les comptes bancaires.

3.7) Résultat par action

La Société présente le résultat, de base et dilué, par action ordinaire. Le résultat par action de base correspond au résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, rapporté au nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions au titre de l'effet dilutif des droits de vote. En application du paragraphe 2, article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions

dotées de droits de vote, y compris les actions qui en sont privées. Le nombre de droits de vote est différent du nombre d'actions en circulation du fait de l'attribution automatique d'un double droit de vote aux actionnaires détenant des actions nominatives depuis au moins deux ans (application de l'article L. 225-123 du Code de commerce français).

3.8) Information sectorielle

La présentation des secteurs opérationnels est conforme à l'information financière interne fournie au décideur opérationnel. Le décideur opérationnel, responsable de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, est le Directeur général, qui prend les décisions stratégiques. Le décideur opérationnel considère l'activité sous l'angle des produits. Un seul secteur a été identifié, à savoir les produits des redevances de mine d'or. Concernant les informations sur les secteurs géographiques, un seul secteur a été identifié, à savoir le Canada. Les redevances Rosebel proviennent du Canada et représentent près de 100 % des produits opérationnels.

3.9) Jugements, estimations et hypothèses comptables déterminants

Lors de la préparation des états financiers conformément aux IFRS, la direction est amenée à formuler des jugements, à faire des estimations et à retenir des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et des passifs éventuels publiés à la date des états financiers, et sur le montant des produits et des charges publiés durant la période considérée. Les estimations et les hypothèses sont constamment évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les événements futurs anticipés jugés raisonnables au vu des circonstances.

Les hypothèses sur l'avenir et les autres sources majeures d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière comportent un risque important de donner lieu à un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs durant l'exercice suivant. Les principaux jugements et sources d'incertitude relatives aux estimations susceptibles, selon la Société, d'avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans ses états financiers concernent principalement l'évaluation des immobilisations incorporelles et des provisions.

Les estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales sont incertaines et les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations pourraient devoir être révisées en raison des résultats issus des forages, des tests et de la production, ainsi que des variations significatives des cours des métaux et des charges opérationnelles postérieures à la date des estimations. Les estimations des réserves et des ressources minérales ont un impact sur la détermination de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles, l'évaluation de la charge d'amortissement et l'analyse de la dépréciation.

La détermination de l'existence d'une obligation actuelle à la fin de la période considérée à la lumière de tous les indices disponibles, dont l'opinion d'experts, fait appel au jugement. Voir la note 18.

4) Nouvelles normes comptables publiées, non encore entrées en vigueur

Les nouvelles normes comptables ci-après, qui n'étaient pas entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, n'ont pas été adoptées lors de l'établissement de ces états financiers.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui remplace IAS 11, Contrats de construction, et IAS 18, Produits des activités ordinaires. IFRS 15 sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme a pour objectif d'établir un modèle unique fondé sur des principes, qui doit être appliqué à tous les contrats conclus avec des clients pour déterminer comment et quand comptabiliser les produits. IFRS 15 impose également aux entités de fournir des informations plus détaillées et pertinentes aux utilisateurs des états

financiers. La Société évaluera l'impact de l'adoption d'IFRS 15 sur ses états financiers et devrait donner des informations plus détaillées dans ses états financiers 2017.

IFRS 9, Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9 (« IFRS 9 (2014) »), Instruments financiers. Certains aspects d'IFRS 9 (2014) sont différents d'IFRS 9 (2013) que la Société avait adoptée par anticipation à compter du 1^{er} avril 2014. IFRS 9 (2014) comprend des directives actualisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers. La version finale de la norme modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes de crédit attendues » pour le calcul de la dépréciation. IFRS 9 (2014) sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et, à quelques exceptions près, devra être appliquée rétroactivement. Son adoption anticipée est autorisée. La Société évaluera l'impact de l'adoption d'IFRS 9 (2014) sur ses états financiers et devrait donner des informations plus détaillées dans ses états financiers 2017.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, Contrats de location. Cette norme a pour objectif de faire inscrire tous les contrats de location au bilan des locataires. IFRS 16 impose aux locataires de comptabiliser un actif au titre d'un « droit d'usage » et un passif au titre d'un contrat de location, calculés selon une méthodologie précise. IFRS 16 sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Une adoption par anticipation est autorisée sous réserve qu'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, soit également adoptée. La Société évaluera l'impact de l'adoption d'IFRS 16 sur ses états financiers et devrait donner des informations plus détaillées dans ses états financiers 2017.

IFRIC 22, Transactions en monnaies étrangères et paiements d'avance

En décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, Transactions en monnaies étrangères et paiements d'avance. Cette interprétation clarifie la date à utiliser pour la conversion d'une monnaie étrangère en cas de paiement d'avance. Elle est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Une adoption anticipée est autorisée. La Société évaluera l'impact de l'adoption d'IFRIC 22 sur ses états financiers et devrait donner des informations plus détaillées dans ses états financiers 2017.

5) Gestion du risque financier

EURO est exposée à différents types de risques financiers :

- Le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or et des titres négociables) ;
- Le risque de crédit ; et
- Le risque de liquidité.

EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

5.1) Risque de marché

5.1.1) Risque de variation du cours de l'or

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. La production de la mine de Rosebel devrait s'établir entre 311 000 et 321 000 onces en 2017, et il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre 25,8 millions d'euros et 26,7 millions d'euros environ (soit entre 27,8 millions de dollars U.S. et 28,8 millions de dollars U.S.). Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 250 dollars U.S. l'once et sur un taux de change de 1,08 dollar U.S. pour 1 euro. L'incidence des variations du cours moyen de l'or sur les revenus

annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 316 000 onces, serait d'environ 3,1 millions de dollars U.S. pour chaque variation de 100 dollars U.S. l'once.

5.1.2) Risque de change

EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. Les produits sont majoritairement libellés en dollars américains, tandis que la charge d'impôt est libellée en euros et représente ainsi le risque de change le plus important.

Exercice clos le 31 décembre 2016					Exposition au risque de change
(en milliers d'euros)	Total	USD	EUR	CAD	(en %)
Produits	26 107 €	25 732 €	375 €	- €	1 %
Charges opérationnelles	425 €	106 €	275 €	44 €	75 %
Produits des placements	39 €	39 €	- €	- €	-
Charge d'impôt sur le résultat	9 023 €	- €	9 023 €	- €	100 %

5.2) Risque de crédit

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir la redevance Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est minime.

5.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que ses revenus opérationnels courants suffisent pour couvrir ses dépenses. La Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels.

6) Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2015		Variation	Écarts de conversion	31 décembre 2016	
<u>Coûts</u>						
Rosebel ¹	€	14 137	€ -	€ 409	€	14 546
Paul Isnard ²		5 156	-	150		5 306
		19 293	-	559		19 852
<u>Amortissements cumulés</u>						
Rosebel		(8 433)	(728)	(279)		(9 440)
	€	10 860	€ (728)	€ 280	€	10 412

	31 décembre 2014		Variation	Écarts de conversion	31 décembre 2015	
<u>Coûts</u>						
Rosebel ¹	€	12 687	€ -	€ 1 450	€	14 137
Paul Isnard ²		4 628	-	528		5 156
		17 315	-	1 978		19 293
<u>Amortissements cumulés</u>						
Rosebel		(7 051)	(562)	(820)		(8 433)
	€	10 264	€ (562)	€ 1 158	€	10 860

¹ La redevance Rosebel payée par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine Rosebel, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« London PM fixing price »). Au 31 décembre 2016, la mine Rosebel avait produit environ 4,4 millions d'onces d'or, et il restait environ 2,6 millions d'onces d'or couvertes par le contrat de redevance Rosebel. Les réserves prouvées et probables de la mine Rosebel étaient estimées à 2,1 millions d'onces d'or au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 2,4 millions d'onces). La redevance Rosebel est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 USD par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 USD par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

² La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie (« *net smelter return* ») établi à partir des produits des ventes d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'accord. Le pourcentage de redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

7) Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans une société minière présente sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Cet investissement en titres négociables est comptabilisé à la juste valeur.

Les titres négociables comprennent 19 095 345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (13,4 % des actions en circulation au 31 décembre 2016 ; 31 décembre 2015 : 13,5 %).

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Solde au début de l'exercice	€ 4 447	€ 5 713
Variations de la juste valeur des titres négociables	3 093	(1 871)
Écarts de conversion	276	605
Solde à la clôture de l'exercice	€ 7 816	€ 4 447

Les profits et les pertes latents liés aux fluctuations des cours des titres négociables sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « autres éléments du résultat global ».

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts		
Variations de la juste valeur des titres négociables	€ 3 093	€ (1 871)
Impact fiscal	(942)	645
	€ 2 151	€ (1 226)

8) Créances clients

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Créances sur IAMGOLD	€ 7 420	€ 5 238
Autres créances clients	102	97
	€ 7 522	€ 5 335

9) Trésorerie

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Trésorerie ¹	€ 11 119	€ 7 527

¹ Environ 3 % de la trésorerie disponible d'EURO était détenue en euros au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 4 %).

10) Capital social**10.1) Actions ordinaires**

	Nombre d'actions	Valeur nominale par action (en euros par action)	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015	62 491 281	0,01 €	625 €	84 €

10.2) Résultat par action**Résultat par action de base**

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	€ 15 928	€ 12 534
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base	62 491 281	62 491 281
Résultat par action de base attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	€ 0,255	€ 0,201

Résultat par action dilué

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base	62 491 281	62 491 281
Effet dilutif des droits de vote doubles ¹	325 080	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué (nombre de droits de vote)	62 816 361	62 491 281
Résultat par action dilué attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	€ 0,254	€ 0,201

¹ En application du paragraphe 2, article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions dotées de droits de vote, y compris les actions qui en sont privées. Le nombre de droits de vote est différent du nombre d'actions en circulation du fait de l'attribution automatique d'un double droit de vote aux actionnaires détenant des actions nominatives depuis au moins deux ans (application de l'article L. 225-123 du Code de commerce français).

10.3) Dividendes

Le montant des dividendes distribuables est basé sur les états financiers annuels établis conformément au référentiel comptable français.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Dividende versé le 16 juin 2016 ¹	€ 12 499	€ -
Dividende versé le 28 mai 2015 ²	-	9 373
	€ 12 499	€ 9 373

¹ L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 mai 2016 a approuvé un dividende d'un montant de 12 499 000 € (0,20 € par action), qui a été versé aux actionnaires de la Société le 16 juin 2016.

² Le 28 mai 2015, la Société a versé un dividende de 9 373 000 € (0,15 € par action) conformément à la décision prise le 13 mai 2015 par le conseil d'administration et aux résolutions approuvées lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 13 mai 2015, qui a d'une part approuvé la résolution sur le plafonnement à 9 373 000 € (0,15 € par action) de la distribution de dividendes sous réserve que la Société dispose de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, et d'autre part autorisé le conseil d'administration à ajuster le montant distribué en fonction de la trésorerie disponible et des besoins de trésorerie.

11) Impôt sur le résultat**11.1) Charge d'impôt sur le résultat**

La charge d'impôts est différente du montant qui aurait été calculé en appliquant le taux de l'impôt sur les sociétés de 34,43 % en vigueur en France en 2016 (2015 : 34,43 %) au résultat avant impôt. Un profit ou une perte de change peut survenir lorsque les impôts sont libellés dans une monnaie locale différente de la monnaie fonctionnelle. Ce profit ou cette perte de change est comptabilisé dans la charge d'impôts différés et d'impôts exigibles.

Cette différence s'explique comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Résultat avant impôt sur le résultat	€ 24 951	€ 21 171
Impôt théorique calculé au taux de l'impôt sur le résultat applicable aux sociétés en France	€ 8 591	€ 7 289
Incidence fiscale de la CVAE ¹	218	191
Taxe sur les dividendes	375	281
Ajustements au titre d'exercices passés ²	-	111
Ecart de change lié à l'impôt sur le résultat	(280)	346
Autre	119	419
Charge d'impôt sur le résultat	€ 9 023	€ 8 637

¹ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« CVAE »)

² À l'issue d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013.

La charge d'impôt sur le résultat est détaillée ci-après :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Charge d'impôt exigible	€ 9 155	€ 8 163
Charge d'impôts différés sur différences temporaires	(132)	474
Charge d'impôt sur le résultat	€ 9 023	€ 8 637

11.2) Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés se rapportent à des différences temporaires liées pour la plupart aux variations des cours des titres négociables, à la CVAE et à l'écart de conversion. Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables. Les variations des passifs d'impôts différés sont présentées ci-après :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Solde au début de l'exercice	€ 867	€ 936
Charge (recouvrement) d'impôts différés lié aux variations de la juste valeur des titres négociables (autres éléments du résultat global)	942	(645)
Recouvrement d'impôts différés lié à la naissance et au recouvrement d'autres différences temporaires	(29)	(37)
Écarts de conversion	(38)	613
Solde à la clôture de l'exercice	€ 1 742	€ 867

Les éléments donnant naissance à un passif d'impôts différés sont présentés ci-après :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Titres négociables	€ 1 029	€ 69
Immobilisations incorporelles	663	745
Autre	50	53
Passif d'impôts différés	€ 1 742	€ 867

12) Dettes fournisseurs et autres passifs courants

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes fournisseurs	€ 89	€ 138
Dettes fiscales et sociales	24	67
Dettes envers IAMGOLD	30	-
Jetons de présence à verser	15	17
	€ 158	€ 222

13) Évaluation de la juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données de niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (données de niveau 3).

- Les données de niveau 1 sont les prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le classement des instruments financiers dans la hiérarchie des justes valeurs reste inchangé depuis le 31 décembre 2015.

13.1) Actifs et passifs évalués à la juste valeur à titre récurrent

Au 31 décembre 2016, les actifs ci-après de la Société étaient comptabilisés à la juste valeur comme suit.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres négociables	7 816 €	-	-	7 816 €
Trésorerie	11 119 €	-	-	11 119 €

13.2) Techniques d'évaluation

Titres négociables

La juste valeur des titres négociables inclus dans le niveau 1 est déterminée selon une approche fondée sur le marché. Le cours de clôture est un prix coté sur le marché qui est le principal marché actif du titre concerné.

14) Produits

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Redevances découlant de l'exploitation de la mine Rosebel	€ 25 732	€ 22 406
Redevances afférentes à des activités d'extraction minière de tiers en Guyane française	375	374
	€ 26 107	€ 22 780

15) Charges opérationnelles

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Charges administratives	€ 25 ¹	€ 273 ²
Jetons de présence (y compris le prélèvement libératoire)	95	174
Honoraires des auditeurs	81	83
Honoraires juridiques	84	217
Coûts liés à la cotation et la gestion des titres	113	109
Taxes opérationnelles	27	42
	€ 425	€ 898

¹ Net d'un ajustement créditeur de 145 000 € comptabilisé au premier trimestre 2016 au titre de la réduction des honoraires de 2015 en fonction des coûts réels encourus par IAMGOLD (note 17).

² Net d'un ajustement créditeur de 155 000 € comptabilisé au troisième trimestre 2015 au titre de la réduction des honoraires de 2014 en fonction des coûts réels encourus par IAMGOLD (note 17).

16) Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Variation des créances clients et des autres actifs courants	€ (1 907)	€ 2 700
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants	(68)	39
	€ (1 975)	€ 2 739

17) Parties liées

En 2016, les produits des redevances liées à la mine Rosebel s'élevaient à 25 732 000 €, contre 22 406 000 € en 2015. Au 31 décembre 2016, 7 420 000 € restaient à recevoir (31 décembre 2015 : 5 216 000 €) et étaient inclus dans les créances clients.

En 2016, la Société a comptabilisé des frais d'assistance d'un montant total de 119 000 €, déduction faite de 145 000 € afin d'ajuster les honoraires de 2015 en fonction des coûts réels encourus par IAMGOLD. En 2015, IAMGOLD a ajusté les honoraires facturés à EURO au titre de ces services de soutien et envoyé un ajustement créditeur de 155 000 € en déduction des honoraires de 2014 en fonction des coûts réels encourus par IAMGOLD conformément à la convention. Cet ajustement a donné lieu à une charge nette de 132 000 € en 2015. Ces charges sont incluses sous la rubrique charges administratives dans les charges opérationnelles. Au 31 décembre 2016, 30 000 € restaient à payer et étaient inclus dans les dettes fournisseurs et autres passifs courants (31 décembre 2015 : 22 000 € à recevoir, inclus dans les créances clients).

Rémunération des administrateurs de la Société :

- En 2016 et 2015, chaque administrateur indépendant a perçu un montant annuel brut de 21 428 USD, un montant additionnel brut de 1 339 USD pour chaque réunion à laquelle il a assisté, ainsi qu'un montant brut de 1 071 USD pour chaque réunion d'un comité du conseil d'administration à laquelle il a assisté. En outre, une rémunération brute a été versée aux membres du comité spécial créé en 2015 pour revoir l'offre publique d'achat simplifiée lancée par IAMGOLD ; ainsi, le Président du comité spécial a perçu 32 143 USD, et les deux autres membres du comité spécial ont perçu 25 000 USD. La rémunération nette comptabilisée et payée à ces administrateurs durant l'exercice est présentée ci-après :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Ian L. Boxall	22 €	40 €
Ian Smith	22	45
David H. Watkins	22	40
	66 €	125 €

- Aucun des administrateurs d'EURO n'a reçu de jetons de présence en 2016 et 2015.

18) Provisions pour litiges et contrôles réglementaires

De par leur nature, les passifs éventuels seront déterminés uniquement lors de la survenue ou de l'absence de survenue d'un ou plusieurs événements futurs. L'évaluation des passifs éventuels fait appel au jugement et met en jeu des estimations importantes sur l'issue d'événements futurs.

La Société peut faire l'objet de contrôles par les autorités réglementaires, qui peuvent être complexes et sujets à interprétation. Il peut s'agir de contrôles fiscaux. La Société fait preuve de diligence et exerce un jugement avisé pour interpréter les dispositions des lois et des réglementations en vigueur, ainsi que leur application et leur administration par les autorités réglementaires pour déterminer raisonnablement et verser les montants dus. Le cas échéant, la Société peut être soumise à un examen par les autorités réglementaires et, dans ce contexte, les interprétations de la Société sur les montants dus et versés peuvent donner lieu à des litiges.

Des conseillers juridiques et autres experts évaluent l'issue possible des litiges et des contrôles réglementaires. En conséquence, la Société constitue des provisions au titre des montants qu'elle risque de devoir payer.

Au 31 décembre 2016, la Société n'avait pas constitué de provisions au titre de litiges ou de contrôles réglementaires, car la direction estimait que le risque associé était faible. En outre, la Société n'estime pas que les litiges ou les contrôles réglementaires qui n'ont pas fait l'objet d'une provision puissent avoir un impact significatif sur sa situation financière.



Rapport du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2016

EURO RESSOURCES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES
23 rue du Roule
75001 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EURO RESSOURCES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Morin

Il s'agit d'une traduction libre en français du rapport publié en langue anglaise (« Independent auditor's report »). Cette traduction est fournie uniquement pour le confort de lecture des utilisateurs français. Ce rapport doit être lu conjointement et interprété avec les normes professionnelles applicables.

Rapport de l'auditeur indépendant

EURO RESSOURCES S.A.
23, rue du Roule
75001 Paris, France

Rapport sur l'audit des états financiers

Notre opinion

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Euro Ressources S.A. (la « Société ») au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière.

Étendue de nos travaux d'audit

Les états financiers de la Société incluent :

- Bilans ;
- Comptes de résultat ;
- États du résultat global ;
- Tableaux des flux de trésorerie ;
- Tableaux de variation des capitaux propres ;
- Notes aux états financiers

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Nos responsabilités selon ces normes sont décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants vis-à-vis de la Société conformément au Code de Déontologie des Professionnels Comptables publié par l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et au Code de Déontologie des Commissaires aux Comptes qui sont pertinents pour notre audit des états financiers en France. Nous avons rempli nos autres responsabilités déontologiques conformément au Code de l'IESBA et aux règles d'éthique du Code de Déontologie des Commissaires aux Comptes.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble ainsi qu'aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Dotation aux amortissements et dépréciation d'actifs non financiers

(Notes 3.1.3 et 3.3 aux états financiers)

Les immobilisations incorporelles d'Euro Ressources comprennent :

- le droit à redevance sur la mine Rosebel, et
- la redevance sur la production nette d'affinage relative aux concessions Paul Isnard.

La dotation aux amortissements est calculée sur la base d'une unité de production en appliquant à la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle le ratio de la quantité totale d'or extrait durant l'année rapportée à la quantité résiduelle estimée d'or à extraire. Nous nous sommes concentrés sur ce point car toute modification significative de la quantité résiduelle estimée d'or à extraire pourrait avoir un impact matériel sur les états financiers.

Les valeurs comptables des actifs non financiers sont revues à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. La Société comptabilise une dépréciation si la valeur comptable de ces immobilisations est supérieure à sa valeur recouvrable, qui est déterminée en fonction de nombreuses hypothèses telles que :

- la quantité d'or extrait durant l'année ;
- la quantité résiduelle estimée d'or à extraire (réserves prouvées et probables) ;
- le cours de l'or futur estimé et le taux d'actualisation appliqué pour déterminer les flux de trésorerie futurs.

Nous nous sommes concentrés sur ce point en raison des valeurs significatives, de la nature des jugements et hypothèses que la direction doit prendre en compte afin de déterminer s'il existe des indices de pertes de valeur ou des pertes de valeur à constater dans les comptes.

Dotation aux amortissements

Nous avons comparé les données utilisées par la direction pour déterminer la dotation aux amortissements (par rapport aux réserves en début d'année) aux données du communiqué de presse officiel publié par IAMGOLD Corporation, la maison mère. Les données sur les réserves et les ressources sont contrôlées par la « personne qualifiée » comme l'exige la réglementation canadienne (règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers).

Nous avons obtenu les rapports mensuels utilisés pour le calcul des revenus de redevance sur les extractions d'or auprès de la maison mère et corroboré la production totale pour l'année sur laquelle se base le calcul de l'amortissement.

Dépréciation des actifs non financiers

La production d'or future estimée de la mine Rosebel est basée sur le budget de production établi par la direction de la mine et fourni par la maison mère. Pour les concessions Paul Isnard, nous avons obtenu les estimations de ressources minières dans les communiqués de presse de Columbus Gold Corporation. Nous avons vérifié la cohérence de la production d'or future estimée avec l'estimation des réserves et ressources du communiqué de presse officiel.

Concernant le cours de l'or estimé, nous avons obtenu auprès du client l'analyse moyenne effectuée par 17 groupes financiers sur le cours de l'or pour les années 2017 à 2021 afin d'évaluer sa cohérence. Nous avons contrôlé la cohérence du cours d'or estimé utilisé dans la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

Nous avons comparé le taux d'actualisation utilisé à des sources externes. Les auditeurs de la maison mère ont validé l'adéquation du taux d'actualisation utilisé dans la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière et aux normes d'audit généralement admises en France, et du contrôle interne jugé nécessaire par la direction pour permettre l'établissement d'états financiers qui ne comportent pas d'anomalies significatives, provenant de fraudes ou résultant d'erreurs.

Dans l'établissement des états financiers, la direction a pour responsabilité d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de mentionner, dans la mesure du possible, les points concernant la continuité de l'exploitation et d'utiliser le principe de continuité de l'exploitation, sauf dans les cas où la direction a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser son activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Les personnes constituant le gouvernement d'entreprise sont responsables du processus de présentation de l'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'établir un rapport de l'auditeur exprimant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé mais non une garantie qu'un audit réalisé selon les Normes ISA détectera systématiquement une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées significatives si, prises individuellement ou en cumulé, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent influencer les décisions économiques des utilisateurs des états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les Normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel au cours de l'audit. Nous avons également comme responsabilité de :

- Identifier et évaluer le risque d'anomalies significatives des états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, planifier et réaliser les procédures d'audit en réponse à l'évaluation de ces risques, et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut découler de procédés tels que collusion, falsification de documents, omissions intentionnelles, déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur, ou contournement de procédures de contrôle interne.
- Prendre connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans l'objectif d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Examiner le bien-fondé des méthodes comptables suivies et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations liées présentées par la direction.
- Tirer une conclusion sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité de l'exploitation et, à partir des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous devons attirer l'attention dans notre rapport de l'auditeur sur les informations relatives dans les états financiers, ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, modifier notre opinion. Nos conclusions se basent sur les éléments probants recueillis à la date de l'élaboration de notre rapport de l'auditeur. Cependant, des événements ou des conditions futurs peuvent mener la Société à ne plus pouvoir poursuivre son exploitation.
- Évaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, dont les informations fournies, et si les états financiers reflètent les opérations et les événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, entre autres points, l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les éléments importants relevés lors de l'audit, dont les faiblesses significatives du contrôle interne que nous identifions lors de l'audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration affirmant que nous avons respecté les règles d'éthique relatives à l'indépendance, et leur communiquons les relations et tout autre sujet qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance et, le cas échéant, les mesures de sauvegarde prises.

Sur les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui sont les plus significatifs dans l'audit des états financiers de la période et qui constituent par conséquent les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur à moins que leur publication ne soit interdite par la loi ou la réglementation, ou quand, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devons pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

PricewaterhouseCoopers Audit France

Gérard Morin

March 2, 2017



Honoraires du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2016

Tableau des Honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016

En €	PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant (HT)		%	
	2016	2015	2016	2015
Audit				
x Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)				
o Emetteur	40.000	42.500	100%	100%
o Filiales intégrées globalement				
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (c)				
o Emetteur	40.000	40.000	100%	100%
o Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	80.000	82.500	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)				
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social				
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
<i>Sous-total</i>	0	0	0%	0%
TOTAL	80.000	82.500	100%	100%

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.



Attestation des responsables
Exercice clos le 31 décembre 2016



EURO RESSOURCES S.A.

Je soussigné,

Monsieur Benjamin Little, agissant en qualité de Directeur Général de la Société EURO Ressources S.A.,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle des événements survenus au cours de l'exercice, de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait le 26 avril 2017

Monsieur Benjamin R. Little
Directeur Général

23, rue du Roule
75001 - Paris

S.A.
au capital de 624.912,81€
SIRET 390 919 082 00086
Code APE : 142 A